

218C0677
FR0004050300-FS0342

3 avril 2018

Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE OPEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 avril 2018, la société par actions simplifiée Keren Finance¹ (178 boulevard Haussmann, 75008 Paris), agissant pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 mars 2018, le seuil de 5% du capital de la société GROUPE OPEN et détenir, pour le compte desdits fonds, 433 200 actions GROUPE OPEN représentant autant de droits de vote, soit 5,05% du capital et 3,94% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions GROUPE OPEN sur le marché.

¹ Contrôlée par M. Raphael Elmaleh. La société Keren Finance déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 8 570 629 actions représentant 10 992 224 droits de vote.